COMMUNE DE
VILLERS-CARBONNEL

APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché public de travaux pour la restauration et l'extension du cimetière communal

LOT UNIQUE

Travaux de restauration du mur de clôture et extension du cimetière

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES CANDIDATURES

24 novembre 2026 à 09h00

Pouvoir adjudicateur	Commune de Villers-Carbonnel
Référence	M202602
Procédure	Procédure adaptée (MAPA)
Lieu d'exécution	Cimetière communal, Chaussée Brunehaut, 80200 Villers-Carbonnel
Profil d'acheteur	marchespublics596280.fr

DOCUMENT D'AIDE À LA CONSULTATION

Novembre 2026

1. Objet et cadre de la consultation

Le présent document synthétise les principales caractéristiques de la consultation lancée par la commune de Villers-Carbonnel. Il facilite la lecture du dossier, sans se substituer aux pièces contractuelles du dossier de consultation des entreprises (DCE) qui sera remis en phase offre, notamment au règlement de la consultation, au CCAP, au CCTP, à l'acte d'engagement, à la DPGF et aux pièces graphiques.

1.1 Objet du marché

La consultation porte sur un marché public de travaux réalisé en procédure adaptée relatif à la restauration et à l'extension du cimetière communal de Villers-Carbonnel, situé Chaussée Brunehaut. Les travaux sont réunis dans un lot unique intitulé « Travaux de restauration du mur de clôture et extension du cimetière ».

1.2 Maître d'ouvrage

Acheteur	Commune de Villers-Carbonnel
Adresse	12, rue du Charron – 80200 Villers-Carbonnel
Représentation	Commune représentée par son Maire
Lieu des réunions éventuelles	Mairie de Villers-Carbonnel

1.3 Procédure et forme du marché

- Procédure adaptée passée en application de l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique.
- Marché de travaux à prix global et forfaitaire, exprimé en euros hors taxes et toutes taxes comprises.
- Prix non révisable selon le règlement de la consultation.
- Consultation en 2 phases portant sur la candidature et l'offre. Les opérateurs remettent d'abord un dossier de candidature et dans un deuxième temps leur offre.
- Le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de négocier, dans le respect de l'égalité de traitement, ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

1.4 Lieu d'exécution

Cimetière communal, Chaussée Brunehaut, 80200 Villers-Carbonnel. Le site demeure un lieu sensible et fréquenté. Les candidats devront intégrer les contraintes d'accès, la protection des sépultures et ouvrages existants, la sécurité des usagers et la continuité du fonctionnement du cimetière.

2. Consistance générale des travaux

Les prestations comprennent l'ensemble des études, fournitures, installations, travaux, contrôles, essais et remises en état nécessaires à la parfaite réalisation de l'opération. À titre de synthèse, elles portent notamment sur :

- installations de chantier, clôtures, protections, branchements provisoires, moyens de levage et constat contradictoire ;
- terrassements, fouilles, remblais, fondations neuves et renforcement ponctuel des fondations existantes ;
- dépose soignée, conservation et réemploi des briques existantes, démolitions ciblées et reconstruction des portions de murs endommagées ;
- restauration des maçonneries de briques : purges, relancis, remaillage de fissures, rejointoiement à la chaux et hydrogommage
- création des ouvrages de l'extension : nouveaux murs, colombarium, murs d'entrée, couvertines en zinc et portails métalliques
- aménagement du cheminement piéton et de la zone de cérémonie, avec exigences d'accessibilité et de résistance aux usages du cimetière ;
- gestion des eaux pluviales : caniveaux, réseaux, et éventuellement cuve de récupération, équipement de pompage autonome et puits d'infiltration ;
- fourreaux posés à titre conservatoire, voliges inox, raccordements, essais, nettoyage et remise en état complète du site.
- Déplacement du calvaire et de son socle en pierre calcaire, remplacement des pierres abimées

2.1 Décomposition en tranches

Tranche	Désignation	Objet principal
Tranche ferme	TF	Restauration des murs endommagés, notamment aux angles sud-ouest et sud-est.
Tranche optionnelle n° 1	TO 1	Restauration des murs existants conservés.
Tranche optionnelle n° 2	TO 2	Extension du cimetière communal et réalisation des aménagements associés.

2.2 Prestations supplémentaires éventuelles

Le CCTP prévoit, pour les revêtements de sol de la tranche optionnelle n° 2, les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

- PSE n° 1 : remplacement du revêtement en béton bouchardé par un revêtement en pavés de briques de terre cuite posés à chant.
- PSE n° 2 : remplacement du revêtement en béton bouchardé par un revêtement en pavés de pierre calcaire naturelle.

Les candidats devront se conformer aux cadres de prix et aux prescriptions du DCE pour le chiffrage de la solution de base, des tranches et des PSE.

3. Conditions de participation

3.1 Compétences et qualifications attendues

Le candidat devra démontrer sa capacité à exécuter des travaux de restauration patrimoniale de nature et de complexité comparables : maçonneries de briques traditionnelles, dépose et réemploi de briques, mortiers de chaux, traitements de parements anciens.

3.2 Groupements et sous-traitance

- Le marché peut être attribué à une entreprise unique ou à un groupement.
- En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles.
- Un même opérateur ne peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois comme candidat individuel et comme membre d'un ou plusieurs groupements pour le même lot.
- Les travaux liés aux maçonneries de briques, notamment la pose, le rejointoiement, le calepinage et le contrôle, constituent des tâches essentielles qui ne pourront pas être sous-traitées, sauf accord contraire de la maîtrise d'ouvrage.

3.3 Cautionnement, garantie et avance

- Retenue de garantie de 5 % prélevée sur les acomptes, remplaçable par une garantie à première demande dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.
- La caution personnelle et solidaire n'est pas acceptée en substitution de la retenue de garantie.
- Le candidat indique dans l'acte d'engagement s'il renonce ou non au bénéfice de l'avance prévue au CCAP.

4. Visite obligatoire du site

ATTENTION : la visite du site est obligatoire pour la phase offre. L'absence d'attestation de visite jointe à l'offre est susceptible d'entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

La visite doit permettre aux candidats d'apprécier les ouvrages existants, les conditions d'accès, la configuration des abords, les contraintes de maintien en fonctionnement du cimetière et les protections à mettre en œuvre.

- Prise de rendez-vous et transmission de la liste des participants : cimetiere@villers-carbonnel.fr
- Le lieu précis du rendez-vous et les modalités pratiques d'accès sont communiqués par retour de courriel.
- L'attestation de visite est signée à l'issue de la visite et doit être jointe à l'offre.

- Aucune visite complémentaire ne pourra être organisée moins de 7 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Cette visite n'est pas obligatoire au stade de la candidature.

5. Dossier de consultation des entreprises

Le DCE sera mis gratuitement à disposition sur le profil d'acheteur marchespublics596280.fr pour les candidats retenus pour la phase offre. Il comprend notamment :

- le règlement de la consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- les pièces graphiques ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- le rapport d'étude géotechnique ;
- le dossier de reportage photographique ;
- le plan de repérage des parties de murs à reconstruire.

Il est recommandé aux opérateurs de s'identifier lors du téléchargement du dossier afin d'être automatiquement informés des modifications, questions-réponses et compléments éventuels.

6. Présentation du dossier à remettre

6.1 Phase Candidature

Le dossier comprendra les renseignements et justificatifs permettant d'apprécier la situation juridique, les capacités économiques et financières ainsi que les capacités techniques et professionnelles du candidat, notamment :

- lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants, le cas échéant (DC1 ou équivalent) ;
- déclaration du candidat individuel ou de chaque membre du groupement (DC2 ou équivalent) ;
- pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;
- déclarations de chiffre d'affaires, effectifs et moyens disponibles ;
- références détaillées de travaux comparables, accompagnées lorsque possible d'attestations de bonne exécution ;
- documents relatifs aux capacités des opérateurs sur lesquels le candidat s'appuie, avec preuve de leur mise à disposition.

6.2 Phase Offre

- acte d'engagement complété et ses annexes éventuelles ;
- DPGF intégralement complétée, sans modification du cadre ;
- attestation de visite obligatoire ;
- mémoire technique, limité à 60 pages hors annexes ;
- planning détaillé d'intervention et d'organisation des travaux ;
- documents techniques et chiffrages relatifs aux variantes et PSE, selon les exigences du DCE.

7. Contenu attendu du mémoire technique en phase offre

	Analyse des enjeux ; organisation opérationnelle ; organigramme ; fonctions, compétences et temps de présence ; CV des personnes clés.
2. Moyens techniques	Matériels, approvisionnements, évacuations, protections, levage, installations et capacité à respecter le délai proposé.
3. Méthodologie	Méthodes par phase, restauration des maçonneries, réemploi des briques, mortiers de chaux, hydrogommage, interfaces, contrôles et fiches techniques.
4. Contraintes, sécurité et environnement	Maintien du fonctionnement du cimetière, protection des tombes et des tiers, gestion des nuisances, déchets, réemploi, sécurité, hygiène et prévention.
5. Phasage et calendrier	Planning détaillé, tâches critiques, validations, gestion des risques calendaires et mesures de rattrapage.

8. Variantes

Les variantes libres sont autorisées, sous réserve de présenter obligatoirement une offre conforme à la solution de base. Chaque variante doit être chiffrée séparément et accompagnée d'un descriptif précis exposant ses différences, avantages et incidences.

- Variantes portant sur les briques : fiche technique et échantillon permettant de vérifier l'aspect, la couleur, les caractéristiques mécaniques, la compatibilité avec les mortiers et supports, les dimensions et l'usage.
- Variantes portant sur la pierre : fiche technique et échantillon permettant de vérifier l'aspect, la couleur, la résistance mécanique, le comportement au gel, le caractère antidérapant, la compatibilité, les dimensions et l'usage.
- Le coût de la variante est exprimé en plus-value ou moins-value par rapport à la solution de base.

9. Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée au regard des critères et pondérations ci-dessous :

Critère	Modalités d'appréciation	Pondération
Prix	Montant total de la DPGF de l'offre de base, exprimé en euros hors taxes, conformément à l'acte d'engagement.	60 points
Valeur technique	Compréhension et organisation : 25 points. Méthodologie, qualité, environnement, sécurité et nuisances : 10 points. Délai : 5 points	40 points

Le jugement est effectué conformément au règlement de la consultation. Le classement financier porte sur la tranche ferme. En cas d'écart entre le présent document et le règlement de la consultation, ce dernier prévaut.

10. Remise électronique des plis

Date limite pour la candidature : 24 novembre 2026 à 09h00
Dépôt obligatoire sur marchespublics596280.fr

- La transmission par voie électronique est obligatoire. Les plis déposés après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.
- Il appartient au candidat d'anticiper les délais de téléversement et de vérifier les prérequis de la plateforme.
- Formats autorisés : .zip, .pdf, .doc, .docx, .xls et .xlsx. Les macros sont déconseillées.
- La signature d'un fichier .zip ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Lorsqu'une signature est requise, chaque document doit être signé individuellement par une personne habilitée.

10.1 Copie de sauvegarde

Une copie de sauvegarde peut être transmise dans le délai de remise des offres sur support papier, support physique électronique ou par voie électronique, selon les modalités prévues au règlement de la consultation. Le pli portera la mention :

« COPIE DE SAUVEGARDE – CIMETIÈRE – OFFRE – LOT UNIQUE – NE PAS OUVRIR »

La copie papier ou sur support physique peut être déposée ou adressée à la mairie, 12 rue du Charron, 80200 Villers-Carbonnel, dans les conditions et horaires précisés au règlement de la consultation.

11. Questions, modifications et calendrier

- Les demandes de renseignements sont adressées exclusivement via le profil d'acheteur au plus tard 5 jours ouvrés avant la date et l'heure limites de remise des offres.
- Les renseignements complémentaires sont communiqués via la plateforme, dans les conditions prévues au règlement de la consultation.
- Le pouvoir adjudicateur peut apporter des modifications de détail au DCE au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite. Les candidats répondent alors sur la base du dossier modifié.
- Délai de validité des offres : 360 jours à compter de la date limite de remise des offres.

12. Attribution et documents justificatifs

Le candidat pressenti devra produire, dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, les certificats fiscaux et sociaux et les autres justificatifs exigibles au titre du Code de la commande publique, notamment l'attestation de vigilance et, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail. À défaut de production de documents valides dans le délai imparti, son offre pourra être rejetée au profit du candidat suivant au classement.

13. Voies et délais de recours

Juridiction compétente	Tribunal administratif d'Amiens
Adresse	14, rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 1
Téléphone	03 22 33 61 70
Courriel	greffe.ta-amiens@juradm.fr
Recours	Référé précontractuel avant signature ; référé contractuel après signature dans les délais légaux ; recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Pour l'ensemble des modalités détaillées, les candidats sont invités à se reporter au règlement de la consultation et aux autres pièces du DCE en phase offre.